

# Mont-de-Marsan : les amiantés devront revenir dans un an

SUD OUEST

Publié le 27/09/2013 à 06h00, modifié le 27/09/2013 à 09h36 par Aurélie Champagne

99 anciens salariés de la centrale d'Arjuzanx demandaient jeudi la reconnaissance du préjudice d'anxiété. La conciliation ayant échoué, une nouvelle audience aura lieu le 27 novembre 2014



Ils étaient entre 250 et 300 à être venus de Gironde, du Béarn, de Toulouse, Tarbes, Montauban, des Landes et d'ailleurs, pour soutenir les requérants, à l'appel de la CGT jeudi. © Photo Loïc Dequier

C'est **cette angoisse qui les étreint**, chaque fois qu'ils sont en proie à une toux persistante. C'est **cette peur du docteur**, au moment de passer le scanner de rigueur censé détecter les signes annonciateurs du pire. Les anciens salariés de la centrale thermique d'Arjuzanx, exposés durant des années aux poussières d'amianté, ont cette « **conscience anxieuse d'un risque permanent de pathologie grave** » et se gardent bien de parier sur l'avenir.

C'est la reconnaissance de ce « **préjudice d'anxiété** » que sont venus réclamer hier, devant le Conseil de Prud'hommes délocalisé à l'Auberge landaise à Mont-de-Marsan, **99 anciens salariés de la centrale**, lors d'une audience de conciliation. Pour les soutenir dans leur action, **près de 150 sympathisants** - eux aussi concernés par l'amianté - ayant répondu à l'appel de la CGT, venus **des Landes et des départements limitrophes**.

L'audience d'hier était exceptionnelle : d'abord du fait du nombre de dossiers examinés, mais aussi parce que « **c'est la première fois que des salariés de cette centrale thermique non malades, déposent une demande au titre de leur préjudice d'anxiété** », explique Me Maryline Steenkiste, l'avocate des 99 requérants. Par le passé, il y a déjà eu des procédures de conciliation mais qui concernaient des salariés déjà reconnus en maladie professionnelle. »

## Pas une histoire d'argent

Mais cette étape préalable, au cours de laquelle les parties auraient eu la possibilité de résoudre leur litige par une transaction, n'a finalement pas abouti : **huit groupes de salariés ont défilé devant la juridiction, à huis clos**, pour entendre leur contradicteur, en face, plaider que le préjudice d'anxiété ne pouvait leur être reconnu. **La conciliation ayant échoué, l'affaire au fond sera examinée au cours d'une nouvelle audience, qui aura lieu le 27 novembre 2014.** « Nous plaiderons sur le fond les dossiers devant un bureau de jugement », reprend l'avocate.

Dans les rangs des requérants, on n'est pas surpris. « **On savait très bien qu'il n'y aurait pas de conciliation**, réagit Jean-Louis Barthes, l'un des 99 demandeurs et ancien secrétaire syndical CGT de la centrale, qui anime aujourd'hui le collectif de défense des victimes de l'amianté. **Quand il y a des malades, voire des morts, ils font preuve d'un peu plus de décence**. Mais le sens de notre rassemblement ne se limite pas à une tractation avec EDF pour ramasser de l'argent, pour faire un marchandage, explique-t-il. **Le sens de notre combat est de contraindre les patrons à investir dans la prévention**. C'est aussi de définir le sens que doit avoir le travail. Il ne se résume pas à un coût financier. Il coûte cher, c'est sûr, mais essentiellement en vies humaines. »

## « Rage et colère »

Pour les 99 requérants, le combat ne fait donc que commencer. Mais peu importe la date de la prochaine audience : Michel, ancien magasinier à la centrale, n'espère qu'une chose : « **Qu'ils reconnaissent que quelque part, ils nous ont empoisonnés et que tout soit mis en œuvre pour supprimer les produits cancérigènes au sein de toutes les entreprises**, pas seulement à EDF. »

Comme les autres, Michel a peur quand il commence à tousser. Comme les autres, il passe des nuits blanches, quand la date des examens médicaux approche. « La dernière fois, on m'a détecté quelque chose au poumon, se souvient-il. J'ai attendu huit jours avant d'avoir le résultat. C'était extrêmement long mais en fait il n'y avait rien. Tout ça, ça travaille. » Du coup, « **certaines copains** » ne veulent même pas passer l'examen, « pour ne pas savoir. »

« Tous, autant que nous sommes, **nous avons de l'amiante dans les poumons**, reprend Michel. Ce sont des fils microscopiques, qu'on ne peut pas voir à l'œil nu. Ils se déposent au fond des poumons et on ne les détecte pas. Mais une fois qu'on les voit et qu'on diagnostique un problème, on en a pour 6 à 12 mois. **J'ai du mal à me projeter dans l'avenir. J'ai une petite-fille, je me demande si je vais la voir grandir.** »

Pour d'autres, comme Yves, bientôt 55 ans, le plus dur est de penser aux autres. À ces camarades, anciens collègues, qui ont perdu à cette « loterie » mortifère. « Il y a huit jours, j'y pensais moins. Et là, patatras : ça m'est retombé dessus quand on m'a demandé de témoigner pour un ancien collègue à qui l'on a diagnostiqué un mésothéliome. » À sa famille, qui a respiré « plein de poussière », son épouse la première, rien qu'en lavant son bleu de travail. « **Il y avait 20 centimètres de poussière accumulés sur les calorifères, depuis le début du fonctionnement de la centrale... J'ai un sentiment de culpabilité, mais aussi de rage et de colère parce que les personnes qui savaient ne nous aient pas prévenus de ce danger.** »

Dans les rangs, personne n'oublie que **sur les 1 326 agents qui ont travaillé sur le site d'Arjuzanx entre 1959 et 1992, 115 ont été reconnus victimes d'une maladie professionnelle**. Parmi eux, 33 défunt, dont le plus jeune avait 42 ans.

Aurélie Champagne

